



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 MARS 2024

A la suite d'une convocation du 12 mars 2024, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 18 mars 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 27**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Jean-Luc JEHIN, Germain DERUDDER, Jean-Luc JEHIN, Jean MEKETYN, Simone RAMSAIER, Clément CHRISTIAN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Gabriel GLATH, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLANDER, Cyrille FETIQUE, Durkut CAN, Bernard CLAVE.
- ✓ **Représentés par son suppléant : 1**
Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 3**
Messieurs, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT.
- ✓ **Excusés : 15**
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Chantal PLATTE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Hubert BUR, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Marc SENE, Cathia HEIM, Joël ROMANG, David SUCK, Jean-Luc LUTZ.
- ✓ **Absent : 9**
Madame, Messieurs, Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULLER, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Bernard COLBUS.

02.FINANCES

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT PUBLIC

Le Comité Syndical,

VU la délibération du Comité Syndical du 19 avril 2011, autorisant le Président à contracter auprès de la Caisse d'Epargne le principe de la carte d'achat.

Le principe de la carte achat est de déléguer à ses utilisateurs l'autorisation directement auprès de fournisseurs, en leur proposant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il s'agit d'une modalité d'exécution des marchés : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement. La carte achat public est à autorisation systématique. Tout retrait d'espèce est impossible. Le montant plafond global des paiements est fixé à 5 000 euros pour une périodicité annuelle.

Il est donc proposé de renouveler le contrat auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an renouvelable deux fois, par période d'une année soit une durée maximale de trois ans.

ENTENDU le rapport du Président ;

Délibère par :

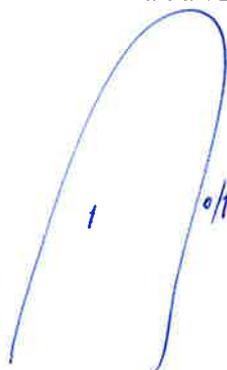
31 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De renouveler l'offre carte achat public auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit une durée maximale de trois ans ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 18 mars 2024



Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture